



MUTUELLES & NATUROPATHIE

La naturopathie et les pratiques qui y sont associées ne sont actuellement pas prises en charge par la Sécurité Sociale. Néanmoins, de plus en plus de mutuelles (complémentaires santé) remboursent partiellement ou totalement ce type de consultations. Pour cela, il suffit de transmettre une facture à la mutuelle.

Voici un exemple de mutuelles qui prennent en charge (liste non exhaustive).

ABELA
ADREA MUTUELLE
AG2R LA MONDIALE
ALPTIS
AMAVIE
AMELLIS MUTUELLE
APRIL
ASETYS
ASSURANCE PSI
ASSUREMA
AVIVA ASSURANCES
BTP PREVOYANCE
CAP VERT
CHORALIS
CARDIF (BNPPARIBAS)
CIC
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCE
(PACIFICA)
CCMO MUTUELLE
GAN
GENERALI
GRAS SAVOYE
CREDIT MUTUEL
GROUPAMA
GROUPE HUMANIS
HARMONIE MUTUELLES
ISELIA SUD-OUEST MUTUALITE
LA COMPAGNIE DES FEMMES
LIBRE ASSURANCE
MAAF
MALAKOFF MEDERIC
MATMUT
MFIF
MUTUELLE DES PAYS DE VILAINE
MUTUELLE VERTE
SWISS LIFE PREVOYANCE SANTE